Fédérations des chasseurs

Un centenaire à la frontière du droit public & du droit privé



22 juin 2023 9h - 17h

Amphithéâtre René Cassin

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Lille

1, place Déliot - CS 10 629 - 59024 Lille cedex - France

Inscription obligatoire & gratuite auprès de : colloquejuridique@chasseurdefrance.com









Dans le cadre du centenaire des fédérations départementales des chasseurs, la FNC organise un colloque juridique

Les fédérations des chasseurs constituent à elles seules un véritable cabinet de curiosités juridiques. Créées spontanément, durant l'entre-deux-querres, sous la forme d'associations de droit privé afin de canaliser l'effervescence cynégétique des Français et de promouvoir les intérêts des chasseurs auprès des pouvoirs publics, elles furent rapidement investies par le législateur d'un certain nombre de missions d'intérêt général qui les propulsèrent parmi les tous premiers organismes privés en charge de missions de service public.

Gouvernées et administrées, à l'instar de la plupart des associations, par une assemblée générale et un conseil d'administration à la tête duquel siège un président, elles emploient un peu plus de 1 500 agents placés sous un régime de droit privé. Et pourtant, parce qu'elles sont à la croisée de la défense des intérêts cynégétiques et de l'accomplissement de missions de service public, elles prennent chaque année un peu plus de 125 000

décisions administratives qui bénéficient du privilège du préalable : les fédérations disposent d'une prérogative de puissance publique qui leur permet de créer du droit par leurs propres moyens.

Grâce à ce travail colossal, ainsi qu'à la place qu'elles occupent au sein des instances de la démocratie agro-sylvo-cynégétique et aux combats judiciaires qu'elles mènent devant les juridictions de tous ordres, les fédérations des chasseurs constituent à la fois le vaisseau amiral du monde de la chasse française et un type de structure unique en Europe.

Du haut de leurs cent ans, les fédérations des chasseurs ont été les actrices et les témoins de nombreux bouleversements juridiques. En associant des universitaires, des magistrats, des avocats et des acteurs de l'univers cynégétique, ce colloque se donne pour objectif d'étudier leurs rôles, leurs moyens, ainsi que leur contribution à l'évolution des grands problèmes de droit qui traversent nos sociétés.

PROGRAMME

Journée animée par Dominique Rizet, Chroniqueur BFMTV

9h00 → Accueil du public et des intervenants

9h30 → Discours d'accueil

Willy Schraen, Président de la Fédération nationale des chasseurs.

9h40 → Regards historiques et sociologiques sur les fédérations des chasseurs

(Léa Filiu, Agrégée d'histoire, doctorante en anthropologie-sociale à l'Ecole pratique des hautes études)

10h00 → Les fédérations des chasseurs et la défense des intérêts cynégétiques

- Le droit institutionnel des fédérations des chasseurs (Jean-Michel Dapvril, Directeur délégué aux affaires juridiques de la Fédération nationale des chasseurs)
- Les droits juridictionnels des fédérations des chasseurs (Christophe Hervouet, Président du tribunal administratif de Lille)

Débats avec la salle

(20 minutes)

- Les fédérations des chasseurs et la défense des modes de chasse (Guillaume Firmin, Juriste à la Fédération nationale des chasseurs, Docteur en droit]
- Les fédérations des chasseurs et la défense des ACCA (Maître Charles Lagier, Avocat au barreau de Lyon, Maître de conférences honoraire de droit public Sciences Po Lyon)
- Les fédérations des chasseurs face au chasse-bashing (Maître Nicolas Bénoit, Avocat au barreau de Paris)

Débats avec la salle

(20 minutes)



12h30 → Pause

14h00 → Les fédérations des chasseurs et leurs missions de service public

- Les fédérations des chasseurs face au droit des actes administratifs (Carole Gallo, Professeure de droit public à l'Université de Lille)
- Les fédérations des chasseurs et la police judiciaire de la chasse (Frédéric Fèvre, Procureur général de la cour d'appel de Douai)
- Les fédérations des chasseurs et la police administrative de la chasse (François Abouadaou, Doctorant en droit public à l'Université de Lille)

Débats avec la salle

(20 minutes)

- Les fédérations des chasseurs et la gestion de la biodiversité (Philippe Billet, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin, Lyon III)
- Les fédérations des chasseurs et l'indemnisation des dégâts de grand gibier (Maître Patrice Spinosi, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation)

Débats avec la salle

(20 minutes)

16h20 → Rapport de clôture

Pierre Delvolvé, Professeur émérite de l'Université de Paris Panthéon-Assas, Membre de l'Institut.

Le Comité scientifique :

Le comité scientifique organisateur du colloque est composé de :

Johanne Saison,

Professeure de droit public à l'Université de Lille.

Jean-Michel Dapvril,

Directeur délégué aux affaires juridiques de la Fédération nationale des chasseurs (FNC).

Guillaume Firmin,

Juriste à la Fédération nationale des chasseurs (FNC), Chercheur associé à L'Equipe de Recherche en Droit Public (LERDP) de Lille.

Florent BAUDE

Maître de conférences en droit public et Directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG).



Association agréée au titre de la protection de l'environnement 13, rue du Général Leclerc 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex Tél. 01 41 09 65 10

www.chasseurdefrance.com







